

La lettre du Maire

Edito

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Nous aurions préféré vous les exprimer de vive voix et échanger avec vous autour d'un apéritif. Malheureusement, Covid oblige, nous avons dû annuler cette cérémonie par précautions sanitaires. La pandémie tend à agrandir plus ou moins les distances entre nous, à raréfier nos contacts, ce qui socialement parlant n'est pas une bonne chose.

Je proposerai au Conseil Municipal d'organiser une cérémonie dès que possible, peu importe la date, pour des retrouvailles autour du traditionnel « pot » républicain.

Le Conseil Municipal continue malgré tout d'avancer, de gérer et de prévoir des aménagements et travaux.

En attendant la fin de cette épreuve, n'oublions pas la solidarité et la compréhension qui doivent prévaloir dans la vie du village.

Le Maire

Guy VADROT



Dans ce numéro

Investissements 2021-2022 2

Association..... 3

Forêt..... 4 et 5

Infos diverses et fêtes..... 6

Investissements 2021 – 2022

Budget 2021

Dépenses :

Fonctionnement :

174 384,96 €

Investissement :

18 183,76 €

Recettes :

Fonctionnement :

210 122,61 €

Investissement :

19 259,26 €

Dernière minute :

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 8805 € dans le cadre du budget participatif pour le lavoir de la Douée à Sauvigny.

Les projets 2021 ont pris du retard et ne seront réalisés qu'en 2022, à savoir :

- Eclairage public LED (pénurie de matériaux)
- La Rue de la Fontaine du Loup (suite aux intempéries)
- Le lavoir de Sauvigny : attente des diverses subventions (Camosine, ...)

Les projets 2022 (sous réserve de budget):

- Construction d'un local technique en circuit court avec le bois de notre forêt
- Démoussage du toit de l'Eglise et révision de la toiture
- Rue du Domaine et rue du Moulin



Association

Marigny-sur-Yonne est une commune qui depuis de nombreuses années peut compter sur la participation de son Comité des Fêtes composé de bénévoles lui consacrant une partie de leur temps libre.

Le bureau a été renouvelé le 4 novembre 2021 ; une nouvelle équipe intergénérationnelle accueille de nouveaux habitants désireux de s'investir tout en conservant l'expérience et la maturité de membres implantés dans la commune depuis de nombreuses années.

Le Comité des Fêtes conçoit et organise des manifestations (Noël, concours de belote...) d'intérêt public aussi diverses que variées.

Depuis le 16 mars 2020, la vie associative a été mise en suspens afin de nous protéger. Aujourd'hui, avec les mesures sanitaires adaptées, nous pouvons reprendre l'organisation de festivités et faire revivre le village ; village parmi d'autres qui, par la volonté d'investissement de ses habitants, proposera des animations et transmettra aux communes environnantes une invitation à la convivialité.

Néanmoins, la mise en place des événements à venir nécessite l'aide de bénévoles ; toutes les idées et compétences sont les bienvenues pour faire de Marigny-sur-Yonne un lieu incontournable.

Nous sommes, nous les membres du Comité des Fêtes et moi-même, à la disposition et à l'écoute des habitants et vous souhaitons une agréable et chaleureuse année 2022.

La Présidente
I. RIGOMER

Conseil d'administration :

Présidente : RIGOMER Isabelle

Vice-président : VADROT Xavier

Trésorier : VASSEUR Adrien

Secrétaire : CHEDE Laure

Membres : CONTASSOT Arnaud, GAUTHIER Louis, GUERINONNI Patrice, TISSIER Isabelle, VASSEUR Cyrielle

L'association est ouverte à tous moyennant une cotisation de 5 euros par an pour devenir adhérent.

Dates à retenir

12 MARS :

Concours de belote

19 JUIN :

Fête de l'été

5 NOVEMBRE :

Concours de belote

Forêt communale

Nous avons fait le point sur la gestion de la forêt communale et examiné les chiffres ce qui nous a permis d'établir le bilan financier de ces cinq dernières années. Il convient d'ajouter au graphique ci-joint la valeur de l'investissement réalisé pendant ces cinq ans à savoir 76 000 euros qui s'ajoutent en positif au bilan.

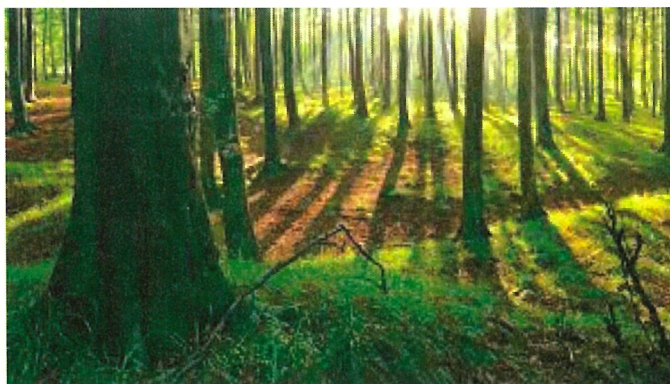
Point sur les techniques sylvicoles utilisées et leur évolution dans le temps :

Nous mettons en œuvre une futaie irrégulière à savoir l'utilisation de plusieurs essences (majorité de chênes) par plantation et semis naturels soit dans les zones vides, soit existantes, soit provoquées par l'exploitation d'un gros chêne arrivé à maturité. Ce mode de culture a été officiellement mis en place lors de la révision d'aménagement en 2008 ; cependant, il était déjà mis en œuvre officieusement depuis plusieurs années.

En résumé, cette méthode évite les reboisements intensifs avec coupes à blanc et travaux importants, très coûteux et néfastes pour les sols et l'environnement. Elle permet aussi d'éviter les sacrifices , aucun arbre d'avenir n'est exploité ; les interventions mécaniques sont limitées au strict nécessaire.

Les revenus sont étalés dans le temps ce qui permet une bonne gestion financière. Les zones régénérées sont de faibles superficies et permettent d'utiliser tous les semis naturels présents dans les parcelles. Le suivi et la réalisation manuelle des travaux sont assurés par notre employé communal Christophe Leblanc qui en maîtrise la technicité encadré par le Maire.

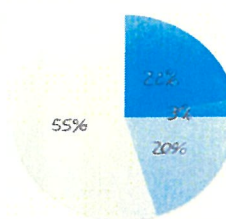
Enfin, pour terminer, n'oublions pas le travail des affouagistes qui permet une exploitation rationnelle et respectueuse de l'environnement.



Bilan forêt communale 2017-2022

Dépenses

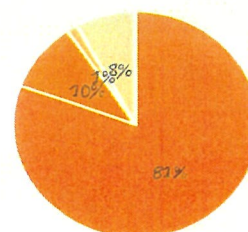
	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Broyage	1260	840	1134	1386	0	4620
Plants	0	0	588	0	0	588
Route forestière	0	0	0	3918	359	4277
Garderie ONF	1408	2246	2766	2766	2309	11495
					Total	20980



Bilan forêt communale 2017-2022

Recettes

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Coupes	5962,5	24258	18750	162,96	29510	78643
Menus produits	2890	0	1380	580	4855	9705
Tva	0	0	0	0	1404	1404
Chasse	1591	1591	1591	1591	1591	7955
					Total	97707



Bon à savoir

Huile bio : Le Conseil Municipal a renouvelé l'opération pour les affouagistes (5 litres gratuits)

Bois : Des queues de pièces seront bientôt disponibles, se renseigner en Mairie

Manifestations 2021

Les repas organisés les 14 juillet et 28 novembre (repas d'automne) ont accueilli une soixantaine de convives.



Les enfants ont assisté le 10 décembre à un spectacle de Noël présenté par la compagnie « Tirnanog » puis ont reçu leurs cadeaux des mains du Père Noël. Les colis de nos aînés ont été livrés à leur domicile.

- 15 enfants de - 12 ans
- 14 couples et 7 personnes seules
- 2 personnes en EHPAD



Mairie

Ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi
de 10 h à 12 h

Tél 03 86 20 06 13

Courriel :

marignysuryonne@wanadoo.fr

Site web :

www.mairie-de-marigny-sur-yonne.fr

Réservation salle communale :

Mme Françoise
GENERMONT
Tél 06 71 99 52 89

Tarifs 2 jours de

location :

Habitants : Eté 130 € Hiver 150 €
Extérieurs : Eté 230 € Hiver 250 €